



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION VIRTUELLE DE LA COMMISSION
PERMANENTE SUR L'ALIMENTATION, L'AGRICULTURE ET LES
RESSOURCES NATURELLES (FANR) TENUE LE
MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020**

PRÉSENTS

Hon. Marapeleng Malefane, Vice-president
Hon. Tshitereke Baldwin Matibe
Hon. Polson Majaga
Hon. Princess Phumelele Dlamini
Hon. Lova Herizo Rajabelina
Hon. Tambudzani Mohadi

Lesotho
Afrique du Sud
Botswana
Eswatini
Madagascar
Zimbabwe

SE SONT EXCUSÉS

Hon Andre Leon Tumba, Président
Hon. Prof. Nkandu Luo
Hon. Marie Genevieve Stephanie Anquetil
Hon. Samuel Kawala
Hon. Helena Bonguela Abel
Hon. Carlos Manuel

RDC
Zambie
Maurice
Malawi
Angola
Mozambique

Y ONT AUSSI PRIS PART

Mlle Boemo Mmandu Sekgoma
M. Sheuneni Kurasha
Dr Lewis Hove

Secrétaire Générale (FP-SADC)
Manager de Programme (FP-SADC)
Chef d'équipe du bureau sous-
régional d'Afrique australe,
Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Personne-ressource pour l'Afrique
de l'est et australe. Conseiller

Mlle Chikondi Chavuta

ORDRE DU JOUR

1. Pouvoirs des délégués et excuses
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Mot de bienvenue.
4. Examen du procès-verbal de la réunion de la Commission permanente FANR tenue les 9 et 10 juillet 2020.
5. Examen des questions découlant du procès-verbal de la réunion Commission permanente FANR tenue les 9 et 10 juillet 2020.
6. Exposé sur le thème «L'impact du criquet migrateur africain sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique australe: que peuvent faire les parlements?»
7. Divers.

La séance est ouverte à 10h06.

1. POUVOIRS DES DELEGUÉS ET EXCUSES

Les pouvoirs des membres de la commission sont présentés et le quorum est confirmé pour la tenue de la réunion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de l'Afrique du Sud et appuyée par le Zimbabwe, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. MOT DE BIENVENU DU PRÉSIDENT

Conformément à l'article 39(2) du Règlement du FP-SADC et en l'absence du Président et du Vice-Président, la réunion a désigné un membre présent, l'honorable Tshitereke Baldwin Matibe comme Président intérimaire.

Le Président intérimaire, l'honorable Matibe a souhaité la bienvenue à tous les députés. Il a également souhaité une bienvenue à Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale du FP-SADC. L'honorable Matibe a félicité le Secrétariat du pour avoir veillé à ce que les commissions permanentes du FP-SADC continuent de se réunir même dans des conditions difficiles découlant des restrictions imposées dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Il a mentionné que la COVID-19 a nécessité que les réunions et les autres activités se déroulent virtuellement au moyen de réunions via zoom. Cependant, ce nouveau développement a mis en lumière les défis que de nombreux pays d'Afrique australe ont dû relever en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication, en particulier la mauvaise connectivité à Internet. À cet égard,

l'honorable Matibe a exhorté la commission à s'intéresser aux questions des technologies de l'information et des communications.

L'honorable Matibe a informé la Commission permanente que la réunion a été convoquée sous le **thème « L'impact de l'épidémie du criquet migrateur africain sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique australe: que peuvent faire les parlements? »** Il a noté que l'arrivée du criquet migrateur africain et les dommages causés aux cultures aggraveraient l'insécurité alimentaire existante en Afrique australe. Il a expliqué qu'avant l'avènement des criquets migrateurs africains, les secteurs agricoles de la plupart des pays étaient déjà en difficulté en raison des impacts du changement climatique tels que les inondations et les sécheresses. Il a informé la commission que la majeure partie de la région d'Afrique australe dépendait fortement de l'agriculture comme et que tout impact sur le secteur posait de graves problèmes socioéconomiques. Il a informé que la session se concentrerait donc sur les mesures qui pourraient améliorer la situation. Enfin, l'honorable Matibe a invité tous les députés à participer pleinement aux délibérations.

4. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION VIRTUELLE DE LA COMMISSION PERMANENTE FANR TENUE LE JEUDI 09 ET LE VENDREDI 10 JUILLET 2020

Sur proposition de l'Afrique du Sud et appuyée par Estwatini, le procès-verbal de la commission permanente FANR a été approuvé comme un véritable reflet des réunions tenues le jeudi 9 et le vendredi 10 juillet 2020.

5. EXAMEN DES QUESTIONS DECOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION VIRTUELLE DE LA COMMISSION PERMANENTE FANR TENUE LE JEUDI 09 ET LE VENDREDI 10 JUILLET 2020

Aucune correction n'est apportée et aucune question n'a été soulevée; par conséquent, le procès-verbal a été approuvé comme reflet fidèle des réunions de la commission permanente FANR qui a eu lieu le jeudi 9 et le vendredi 10 juillet 2020.

Afin de mieux comprendre le sujet à l'étude, la commission permanente FANR a suivi les présentations des personnes-ressources suivantes:

- (a) Dr Lewis Hove
Chef d'équipe du bureau sous-régional d'Afrique australe, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- (b) Ms Chikondi Chavuta
Personne-ressource pour l'Afrique de l'est et australe. Conseiller humanitaire, ActionAid International.

Les points saillants des présentations, y compris la discussion en plénière, les conclusions et les recommandations, ont été présentés ci-dessous.

6. L'IMPACT DU CRIQUET MIGRATEUR AFRICAIN SUR L'AGRICULTURE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- 6.1** Le criquet migrateur africain (AML) est une menace pour l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique australe et s'il n'était pas contrôlé, il pourrait exacerber la crise alimentaire déjà existante dans la région.
- 6.2** L'avènement du criquet migrateur africain a été enregistré pour la première fois en mai 2020 et, depuis lors, huit États membres de la SADC ont été touchés, à savoir le Botswana, Eswatini, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et la Zambie.
- 6.3** Le criquet migrateur africain a posé un danger à la production végétale et au pâturage du bétail au cours de la saison agricole 2020/2021 et au-delà.
- 6.4** Selon le rapport régional d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité de la SADC 2020, environ 44,8 millions de personnes dans la région d'Afrique australe vivaient déjà dans l'insécurité alimentaire avant même l'apparition du criquet migrateur africain.
- 6.5** La Communauté de développement de l'Afrique australe a reçu un soutien considérable de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Organisation internationale de lutte contre le criquet migrateur en Afrique centrale et australe. À cet égard, un plan régional de lutte contre le criquet migrateur d'une valeur de 4,3 millions de dollars US a été mis en place pour des opérations de surveillance et de contrôle et pour protéger les moyens de subsistance contre l'impact du criquet migrateur.
- 6.6** Au cours de la dernière décennie, la région de l'Afrique australe a été témoin de foyers de phytoravageurs et de maladies transfrontières qui ont causé des ravages et entraîné une réduction de la production des principales cultures vivrières.
- 6.7** Les changements climatiques ont entraîné un afflux de ravageurs et de maladies des plantes destructrices, y compris, mais sans s'y limiter, les mouches des fruits, la légionnaire d'automne, la mineuse des feuilles de tomate tuta absoluta, la flétrissure fusarienne de la banane, le virus de la toux des bananes, le virus de la raie brune du manioc et la maladie du souffle du blé.
- 6.8** Le criquet migrateur africain avait exacerbé les défis économiques auxquels les États membres étaient déjà confrontés, notamment les contraintes de ressources imposées par les mécanismes de riposte à la COVID-19.

- 6.9** Certains des pesticides utilisés pour contrôler la propagation du criquet migrateur africain pouvaient avoir des effets environnementaux négatifs sur la santé humaine et les écosystèmes.
- 6.10** La pandémie de COVID-19 a exacerbé la crise alimentaire en Afrique australe et la sécurité alimentaire devrait se détériorer encore davantage.

Conclusions et Résolutions

À la suite des présentations et des discussions, la commission FANR a conclu et résolu ce qui suit:

- a) Les parlements membres de la SADC plaideront et feront pression sur les gouvernements respectifs pour qu'ils financent et dotent adéquatement les institutions chargées de gérer la propagation des criquets migrateurs africains.
- b) Les pays de la SADC veillent à ce que des études d'impact sur l'environnement soient menées afin de surveiller les dommages environnementaux potentiels pouvant être causés par l'utilisation de pesticides chimiques.
- c) Les États membres doivent améliorer la surveillance, l'échange d'informations et les systèmes d'alerte précoce pour les phytoravageurs et les maladies transfrontalières.
- d) Les États membres de la SADC doivent travailler en étroite collaboration avec la SADC et des partenaires tels que la FAO, l'IRLCO-CSA et d'autres institutions pour renforcer les liens existants afin d'assurer une action collective efficace et opportune dans la gestion du criquet migrateur africain et d'autres organismes nuisibles qui menacent la sécurité alimentaire de la région.
- e) La nécessité pour les États membres de la SADC de collaborer avec l'Organisation internationale de lutte contre l'acridienne des criquets rouges pour l'Afrique centrale et australe afin de bénéficier des interventions des deux organisations.
- f) Les États membres tiennent compte des facteurs humains et environnementaux lorsqu'ils éliminent des pesticides chimiques.
- g) Les États membres adopteront un système de lutte intégrée contre les criquets migrateurs africains.
- h) Afin de protéger la santé humaine et l'environnement, les États membres doivent tenir compte des lignes directrices contenues dans la Convention de Rotterdam sur l'élimination des pesticides chimiques.
- i) Les États membres fourniront un soutien à l'industrie nationale pour la production et l'enregistrement des biopesticides.

- j) Les parlements nationaux utiliseront leur mandat pour encourager les gouvernements respectifs à prendre rapidement des mesures pour contrôler la propagation des criquets migrants africains.
- k) Les États membres doivent renforcer les mécanismes existants destinés à faire face aux changements climatiques, car il est évident que leurs effets ont des conséquences de grande portée à la fois sur les êtres humains et sur l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de la commission FANR est levée à 11h 36.

Hon. Andre Leon Tumba
PRÉSIDENT

Sharon B M Nyirongo
SECRETARE